



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de Madame Pascale
VAIDY-LEPERCQ

Vaux le Pénil, le 28 mai 2019.

Par courrier, réceptionné le 23 avril 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dans le cadre d'une construction en zone agricole pour la DP n°077 316 19 00009 déposée par Madame Clothilde PERRIARD pour la construction de serres sur le territoire de la commune de MONTARLOT.

La commission s'est réunie le jeudi 23 mai 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

Madame Clothilde PERRIARD s'installe en tant que jeune agricultrice et dispose d'une autorisation d'exploiter.

Son activité de maraîchage nécessite des infrastructures adaptées qui font l'objet de cette déclaration préalable.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de déclaration préalable.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF